

MISSION PERMANENTE DE LA
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 64-5061
FAX : (646) 7819974

77^{Eme} SESSION DE LA COMMISSION DE LA COTE D'IVOIRE DES NATIONS UNIES



A vérifier au prononcé

New York, le 04 octobre 2022

Monsieur le Président,

Avant tout propos, permettez-moi de vous adresser mes sincères félicitations ainsi qu'aux membres de votre bureau pour avoir été choisis pour diriger les travaux de la 6^{ème} Commission de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein soutien de la Côte d'Ivoire dans l'accomplissement de votre Mission.

Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport pertinent sur « les mesures visant à éliminer le terrorisme international », contenu dans le document A/77/185

Sur le plan national, mon Gouvernement a adapté son cadre juridique aux nécessités de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, fut votée, le 7 juillet 2015, la loi portant répression du terrorisme.

Ce texte a été complété par la loi du 14 novembre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Une loi similaire prise en novembre 2018 incrimine le financement de toute Organisation terroriste.

En outre, le 10 juin 2021, une académie internationale de lutte contre le terrorisme a été ouverte à Jacqueville, à quelques kilomètres de [redacted]. Cette institution, mise sur pied par la Côte d'Ivoire et la France, vise le renforcement des capacités des acteurs nationaux et internationaux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau sous-régional et régional, la Côte d'Ivoire participe à toutes les décisions prises par la CEDEAO et l'Union Africaine dans le cadre de cette lutte commune. Ainsi, mon pays participe activement à « l'opération [redacted] », qui consiste pour les pays de la sous-région à collaborer dans les domaines de l'échange d'information, du renseignement et de la conduite d'opérations militaires transfrontalières.

Mon Gouvernement s'implique, par ailleurs, dans toutes les initiatives prises par les Nations Unies dans ce domaine. Ainsi la Côte d'Ivoire est partie aux 19 instruments internationaux élaborés par la Communauté internationale pour prévenir les actes terroristes touchant à l'aviation civile, la navigation maritime, la prise de [redacted] financement du terrorisme.

Le Mémorandum d'entente signé le 03 juin 2021 entre la Côte d'Ivoire et le Bureau de lutte contre le terrorisme, dans le cadre

Enfin, la réalisW* n BT /F10 17 Tf 1 0 0 1 72.025 731.72 Tm 0 g 0 G